

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 8 mars 2021 par Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence par Microsoft Teams:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par Microsoft Teams Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souligne qu'aujourd'hui 8 mars est la journée internationale de la Femme et souhaite bonne fête à toutes. Il mentionne que la patinoire sera fermée pour la saison à compter de ce soir. Bonne nouvelle, nous sommes passé de la zone rouge à orange, donc le gymnase sera réouvert dès cette semaine. Toutefois, il faudra respecter les mesures sanitaires mises en place, sinon nous devons fermer le gymnase. Dernier point, il annonce qu'il ne renouvellera pas son mandat de maire, celui-ci se terminera le 4 octobre prochain.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2021 et du journal des salaires de février 2021 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Dépôt des états financier 2020 ;
6. Résolution appropriation du surplus non affectés de 87 578\$ ;
7. Dérogation 1066, rue Principale ;
8. Adoption du règlement d'amendement au zonage 2020-06 ;
9. Demande commandite École Amédée Boisvert ;
10. Résolution inclusion en camp de jour – entente avec le Centre de services scolaire des Bois-Francis ;
11. Avis de motion projet de règlement 2021-01 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ;
12. Résolution modifiant le mode de paiement concernant le cours d'eau Branche Bourgeois-Lefebvre ;
13. Cession des rues Phase 2 ;
14. Demande de proposition Plans, devis et surveillance projet Rang 6 Petit et Rang 7 Petit ;

15. Classique des Appalaches 2021- Autorisation ;16. Offre de service Plan d'aménagement paysager- Parc Sentier de la Nature ;
17. Résolution appui à Unis pour la faune (cerf de virginie);
18. Affaires nouvelles ;
19. Lecture de la correspondance ;
20. Varia ;
21. Période de questions de l'assistance ;
22. Levée de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

**2021-24 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère :

**Que** l'ordre du jour du 8 mars 2021 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021**

**Proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

**Que** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté tels que rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-26 Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2021 ainsi que le journal des salaires pour le mois de février 2021**

**Attendu que** le journal des salaires ainsi que le registre des déboursés du mois de février ont été remis à chacun des membres du conseil par envoi électronique;

**Proposé par** Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

**Et, il est résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques #2813 à #2856 au montant de 96 494.20\$ et des prélèvements #210 à #232 au montant de 21 657.42\$ totalisant 118 151.62\$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 8 mars 2021.

---

Suzanne Crête  
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

**2021-27 Dépôt des états financiers 2020**

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère :

**Que** les états financiers 2020 soient déposés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-28 Appropriation du surplus non affectés**

Attendu que lors de la préparation du budget 2021 la municipalité a inclut dans ses revenus la subvention de 87 578\$ provenant de la COVID-19;

Attendu que lors du dépôt des états financiers 2020 ce montant a été inscrit au surplus non affecté pour l'année 2020;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Qu'un montant de 87 578\$ soit approprié à même le surplus non affecté pour balancer les revenus de 2021.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-29 Dérogation 1066, rue Principale - garage**

**ATTENDU QUE** cette demande concerne la propriété sise au 1066, rue Principale en la municipalité de Saint-Albert, plus précisément sur le lot 5181935 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone M-3 du plan de zonage de la municipalité.

**ATTENDU QUE** nature de la demande consiste à autoriser, si elle est acceptée, l'agrandissement d'un garage isolé qui dérogerait aux dispositions suivantes :

1. La dimension finale du garage agrandi serait d'environ 151 mètres carrés, ce qui est supérieur à la superficie maximale de 100 mètres carrés tel que prescrit par le règlement de zonage no. 2007-08;
2. La superficie totale des bâtiments accessoires (pergolas, remise et garage isolé) serait d'environ 206 mètres carrés, ce qui est supérieur au maximum autorisé de 192,9 mètres carrés en vertu du règlement de zonage no. 2007-08.

**ATTENDU QUE** le projet serait nécessaire tel que présenté, puisqu'il résulte d'un besoin d'espace de rangement et de travail supplémentaire,

**ATTENDU QU'**une rangée d'arbres atténue l'impact visuel du projet d'agrandissement du garage à partir de la rue Principale (et que le projet s'harmonise avec le bâtiment principal),

**ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement ne cause pas de préjudice aux voisins,

**ATTENDU QUE** la démarche a été fait de bonne foi et dans la collaboration,

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure, à savoir :

L'agrandissement d'un garage isolé qui dérogerait aux dispositions suivantes :

1. La dimension finale du garage agrandi serait d'environ 151 mètres carrés, ce qui est supérieur à la superficie maximale de 100 mètres carrés tel que prescrit par le règlement de zonage no. 2007-08;
2. La superficie totale des bâtiments accessoires (pergolas, remise et garage isolé) serait d'environ 206 mètres carrés, ce qui est supérieur au maximum autorisé de 192,9 mètres carrés en vertu du règlement de zonage no. 2007-08.

**2021-30 Adoption du règlement d'amendement au zonage**

Sur proposition de Madame Mélanie Vogt, conseillère, que le règlement intitulé « Règlement no 2020-06 amendement le règlement de zonage no 2007-08 de la Municipalité de Saint-Albert est adopté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-31 Commandite 2021 École Amédée-Boisvert**

**Attendu que** l'École Amédée-Boisvert comme à chaque année demande une commandite de 50\$ pour l'agenda des élèves afin de l'offrir à peu de frais aux élèves de l'école;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le conseil autorise un montant de 50\$ pour l'agenda des élèves de l'École Amédée-Boisvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2021-32 Inclusion en camp de jour municipal – Centre de services scolaire des Bois-Francis**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Albert offre un service de camp de jour auprès des 5 à 12 ans, il demeure impératif que le personnel responsable puisse favoriser et offrir une gamme d'expériences socioéducatives enrichissantes, de nouveaux apprentissages et puisse contribuer au développement des enfants dans un cadre d'une vie de groupe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Albert doit offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive pour tous les enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents, tuteurs, professionnels et le personnel scolaire concernés;

CONSIDÉRANT QUE le continuum de service entre le milieu scolaire et le camp de jour permet d'assurer le bien-être des enfants présentant des besoins particuliers et favorise une transition harmonieuse afin d'offrir et maintenir un service inclusif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE le projet *INCLUSION en camp de jour municipal* offre des outils permettant une meilleure desserte de service pour les enfants inscrits au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu et proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère d'autoriser Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de signer l'*Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels* avec le **Centre de services scolaire des Bois-Francis et ses écoles** au nom de la municipalité de Saint-Albert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2021-33** Madame la conseillère Diane Kirouac, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, que le règlement no 2021-01 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sera présenté pour adoption. Une copie du règlement a été remis aux élus, et il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée, à l'Édifice municipal, durant les heures normales d'ouverture.

**2021-34** **Modification du mode de paiement – Cours d'eau branche Bourgeois-Lefebvre branche Bergeron Hébert**

**Considérant** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

**Considérant** la demande d'intervention faite par Ferme Landrynoise inc., le 29 janvier 2020 pour le cours d'eau Bourgeois/Lefebvre branche Bergeron Hébert;

**Considérant** la problématique Mauvais écoulement des drains souterrains causé par l'accumulation de sédiments ;

**Considérant** la localisation des travaux sur les lots 5 182 296, 5 180 590, 5 182 297, 5 182 298, 5 182 299 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande faite par Clément Paquet, la personne désignée par la municipalité de Saint-Albert suite à sa visite terrain;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Bourgeois/Lefebvre branche Bergeron Hébert;

**En conséquence**, il est proposé par la conseiller Monsieur Jean-Philippe Bibeau, et il est résolu à l'unanimité :

**Que** les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Albert appuient la demande d'intervention faite par M. Clément Paquet et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments;

**Que** l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires par bassin versant.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-35** **Cession de la rue Landry, Lacharité, Tardif phase 2**

**Attendu que** le promoteur Les Constructions André Jacques inc. propriété de Monsieur Gilles Larose cèdera à la Municipalité de Saint-Albert les lots suivants pour la somme de 1\$ : Le lot 6 379 780 sur la rue Lacharité d'une superficie de 801.5 mètres carrés, le lot 6 379 765 d'une superficie de 4 430.4 mètres carrés et le lot 6 379 767 d'une superficie de 179.3 mètres carrés et le lot 6 379 766 d'une superficie de 660.1 mètres carrés tous sur la rue Landry ainsi qu'une partie de la rue Tardif lot 6 379 771 d'une superficie de 888.6 mètres carrés, le lot 6 379 768 d'une superficie de 593.6 mètres carrés tous du cadastre du Québec à la Municipalité de Saint-Albert ;

Également les lots 6 379 770 et le 6 379 769 respectivement d'une superficie de 1 748.2 et de 2767.1 mètres carrés du cadastre du Québec communément appelé bassin de rétention.

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** Madame Suzanne Crête, directrice-générale et secrétaire-trésorière ainsi que Monsieur Alain St-Pierre, maire, soient autorisés à signer les documents relatifs à la transaction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2021-36 Proposition pour la préparation de plan, devis et surveillance projet Rang 6 Petit et Rang 7 Petit**

**Considérant** la recherche de prix auprès de 5 firmes;

**Considérant** que 2 firmes ont déposé un prix;

**Considérant** que le bordereau de soumission est ventilé pour les plans et devis ainsi que la surveillance;

**Considérant** que les heures de surveillances peuvent être ajustées avant l'octroi;

**Considérant** que la municipalité ne pourra obtenir de meilleur prix même en retournant en appel d'offres;

**Considérant** que le résultat est le suivant avant taxes :

- Génicité inc. 28 000\$
- Pluritec Ltée 37 175\$

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

De donner mandat à la firme Génicité inc. en limitant les heures de surveillance de chantier à 140 heures afin de respecter le 25 000\$ taxes nette incluses en vertu de la politique de gestion contractuelle.

**2021-37 Classique des Appalaches - Autorisation**

Attendu que l'événement La Classique des Appalaches revient pour le plus grand événement cycliste amateur dans l'histoire du pays :

Attendu que La Classique des Appalaches présente du 3 au 6 septembre 2021 le rando 2021;

Attendu que les circuits de la Classique des Appalaches traverseront différentes municipalités dans celle période ainsi que notre territoire;

Attendu qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

Attendu que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports, doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

Attendu que des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller et résolu :

Que la municipalité de Saint-Albert autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement La Classique des Appalaches du 3 au 6 septembre 2021;

Que la municipalité de Saint-Albert s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la Classique des Appalaches afin de planifier le bon déroulement de l'évènement.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

#### **2021-38 Offre de service pour l'aménagement du Parc Sentier de la Nature**

**Attendu que** la municipalité fait affaire avec Vert Tige Aménagement pour l'entretien des aménagements paysager sur notre territoire;

**Attendu que** le Parc Sentier de la Nature a besoin d'être réaménagé, car les plates-bandes sont défraichies;

**Attendu que** la municipalité a demandé à Vert Tige de nous proposer un plan pour l'aménagement des plates-bandes dans le Parc Sentier de la Nature;

**Attendu que** Vert Tige nous propose l'offre suivante pour 5 000\$ :

Réaménagement de la platebande à l'entrée du parc  
Réaménagement des deux plates-bandes au milieu du parc  
Rafraîchissement du sentier en poussière de pierre dans le parc  
Plantation de cinq arbres (Acer freemanii 'autuumn Blaze) entre les frênes dans les alignements  
Ajout de compost et de paillis naturel sur les plates-bandes  
Enlever les deux cèdres sous l'épinette bleu à droite de l'entrée  
Taille des trois lilas dans le parc

Par conséquent, il est proposé par Jean-Philippe Bibeau, conseiller

D'accepter l'offre de service de Vert Tige aménagement et de modifier l'essence des cinq arbres par des arbres à croissance rapide et robuste de variétés différentes.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

#### **2021-39 Inspection Régionale**

**Attendu qu'il** y a un manque criant de main d'œuvre à la MRC pour le service d'inspection régional;

**Attendu que** le nombre d'inspecteur est insuffisant pour la demande de service par les municipalités;

Par conséquent, il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert s'engage à payer à la MRC d'Arthabaska les heures des service reçues par l'inspecteur régional. Elle demande à la MRC de poursuivre sa démarche pour engager un inspecteur régional en surplus afin de suffire à la demande des municipalités et en remplacement du personnel (congé maladie, congé maternité etc.).

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2021-40 Levée de la séance du 8 mars 2021**

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère que la séance est levée à 19h43.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Alain St-Pierre, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Crête,  
Directrice-générale/  
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.  
Signé le 8 mars 2021

\_\_\_\_\_  
Alain St-Pierre, maire